

COVID-19 - PÉDIATRIE - VACCINATION ET PRISE EN CHARGE DES ENFANTS SUSPECTS COVID-19

PRISE EN CHARGE AU 26-06-2020

Vulnérabilité

D'après les données et les connaissances actuelles, il n'y a pas de groupe vulnérable face au COVID-19 parmi les enfants pour lesquels des mesures supplémentaires de protection sont nécessaires, au contraire des adultes.

Le groupement des pédiatres vaudois ont formulé cette position dans un communiqué

(<https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Communiqu%C3%A9%20GPV%20reprise%20des%20%C3%A9coles.pdf>) et les infectiologues pédiatriques ont également pris position dans ce sens

(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Position%20infectiologue%20%C3%A9cole_2020_05_04.pdf).

Communiqué de presse du GPV sur la reprise de l'école du 08.05

(<https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Communiqu%C3%A9%20de%20presse%20GPV%20reprise%20%C3%A9cole.pdf>)

Constats

La plupart du temps, les enfants sont infectés par des adultes vivant sous le même toit. Ils transmettent rarement le virus à d'autres personnes. Ils développent fréquemment des symptômes non spécifiques qui peuvent être compatibles avec le CoVID-19, mais aussi être dus à de nombreux autres agents infectieux, en particulier lorsqu'ils ont beaucoup d'interactions avec d'autres enfants, par exemple à l'école ou dans d'autres structures d'accueil. La vaste expérience acquise dans différents cadres et régions en Suisse confirme que la proportion d'enfants testés positifs est extrêmement faible actuellement. En fonction de l'âge de l'enfant et des types de frottis utilisés, il n'est pas toujours facile de réaliser un prélèvement de qualité.

Mesures générales pour le personnel

→ Se référer à la Recommandation générale CoVID-19 (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0>)

Le médecin et son assistante médicale doivent porter un masque de soins (type II) en continu.

Critères de dépistage CoVID-19 pour les enfants

Critères de dépistage CoVID pour les enfants

En principe, tout enfant présentant des symptômes compatibles avec le CoVID-19 devrait être testé, sauf les enfants de moins de 12 ans qui présentent des symptômes légers (rhinite aiguë, conjonctivite, otite ou fièvre sans symptôme des voies respiratoires tels que toux ou pharyngite) qui ne doivent pas nécessairement être testés.

Attitude proposée

Enfant de moins de 12 ans

- Si l'enfant symptomatique a eu un contact étroit avec une personne atteinte du CoVID-19, il doit être isolé sans être testé (10 jours et 48h après la fin des symptômes).
- Si l'enfant symptomatique a eu un contact étroit avec un adulte ou un adolescent symptomatique, cette personne devrait être testée en premier. Si le résultat est positif, on part du principe que l'enfant est également atteint du CoVID-19, sans qu'il ne soit nécessaire de lui faire passer un test. L'enfant doit donc être isolé sans être testé.

Les enfants jusqu'à 12 ans qui manifestent des symptômes légers et n'ont pas été testés doivent rester chez eux et ne pas aller à l'école jusqu'à 24 heures après la disparition des symptômes. Les personnes appartenant au même ménage qu'un enfant de moins de 12 ans non testé et qui a des symptômes légers ne doivent pas être mis en quarantaine, sauf si elles ont elles-mêmes eu un contact étroit avec une

personne atteinte du CoVID-19 ou qu'elles développent des symptômes. Elles doivent alors être testées et, le cas échéant, être mises en isolement.

Les enfants de moins de 12 ans testés positifs ou qui présentent des symptômes et ont eu un contact étroit avec des adolescents ou des adultes testés positifs doivent, conformément aux recommandations générales, s'isoler pendant au moins 10 jours et 48 heures après la fin des symptômes.

Dans les cas suivants, les enfants symptomatiques âgés de moins de 12 ans doivent être testés:

- hospitalisation liée à une affection des voies respiratoires ou à une fièvre.
- développement en cours d'hospitalisation de symptômes compatibles avec CoVID
- traçage des contacts ordonné par les autorités cantonales ou investigation de flambée (si l'on observe une multiplication de symptômes respiratoires au sein d'une classe d'école ou d'une crèche, le médecin cantonal peut, par exemple, ordonner un test pour les trois premiers cas). En parallèle, les parents symptomatiques doivent être diagnostiqués conformément à la procédure décrite ci-dessus.
- un enfant présentant des symptômes légers, comme une toux persistant depuis plus de 10 jours et dont l'état général lui permettrait de fréquenter l'école. Si le test est négatif, l'enfant peut aller à l'école 24h après l'arrêt de la fièvre et/ou une diminution significative de la toux. En cas de résultat positif, il doit être isolé comme décrit plus haut.

→ **Voir l'algorithme du test CoVID-19 en pédiatrie (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Algorithme_de_Test_CoVID-19_pediatrie_ambul.pdf)**

Enfants et adolescents à partir de 12 ans

- **les procédures et critères de test généraux s'appliquent**
- Les enfants de >12 ans peuvent être adressés directement dans les centres de tests avec leur coronacheck. Cf. [critères de test de la recommandation générale CoVID-19](https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0) (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0>)

Centres de TEST CoVID-19 (dépistage) :

- [Liste des Centres de TEST CoVID-19 Vaud](https://www.vd.ch/coronavirus-centres-de-test) (<https://www.vd.ch/coronavirus-centres-de-test>)
- [CoVID19_Procedure_Pediatres_cabinet.pdf](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/CoVID19_Procedure_Pediatres_cabinet.pdf) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/CoVID19_Procedure_Pediatres_cabinet.pdf)

Financement du test

Les coûts du test CoVID-19 sont pris en charge dès le 25 juin par la Confédération, ceci dans le respect de [l'ordonnance 3 de lutte contre le CoVID-19](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/ordonnance%203%20lutte%20coVID.pdf) (<https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/ordonnance%203%20lutte%20coVID.pdf>) mise à jour le 25 juin

Algorithme : [Test CoVID-19 en pédiatrie](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Algorithme_de_Test_CoVID-19_pediatrie_ambul.pdf) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Algorithme_de_Test_CoVID-19_pediatrie_ambul.pdf)

Pour la prise en charge détaillée : voir le document Procédure en cabinet de pédiatrie (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/CoVID19_Procedure_Pediatres_cabinet.pdf)

OFSP : voir les nouveautés et adaptations (<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/information-fuer-die-aerzteschaft/neuigkeiten-und-anpassungen.html>)

Prise en charge des enfants symptomatiques

Enfants de moins de 12 ans

Lorsqu'un enfant symptomatique de moins de 12 ans se présente au cabinet, il est recommandé de rechercher un adulte symptomatique dans l'entourage proche et lui recommander de se faire tester en priorité.

En l'absence de dépistage effectué par le pédiatre, l'enfant reste à domicile sans retour à l'école jusqu'à 24 heures après la disparition des symptômes. Attention : une toux chronique persistante n'est pas un critère pour un isolement à domicile prolongé.

Les personnes vivant sous le même toit ne doivent pas être mises en quarantaine, sauf si elles ont eu un contact étroit avec une autre personne atteinte du CoVID-19 ou si elles développent des symptômes compatibles. Elles doivent alors être testées et, le cas échéant, être mises en isolement.

- En cas de symptômes suspects de CoVID-19 ET contact étroit avec un adulte/adolescent atteint du CoVID-19 : application des recommandations générales et ISOLEMENT pendant au moins 10 jours et 48 heures après la fin des symptômes SANS DEPISTAGE. Le cas index adulte ou un adolescent symptomatique, est testé en priorité. Si le résultat est positif, on part du principe que l'enfant est également atteint du CoVID-19, sans qu'il ne soit nécessaire de lui faire passer un test. L'enfant doit donc être isolé sans être testé.
- En cas de dépistage positif de l'enfant de moins de 12 ans : application des recommandations générales et ISOLEMENT pendant au moins 10 jours et 48 heures après la fin des symptômes
- En cas de dépistage négatif de l'enfant de moins de 12 ans : retour à l'école 24 heures après la fin des symptômes.

Enfants et adolescents dès 12 ans

- En cas de dépistage positif de l'enfant/adolescent : application des recommandations générales et ISOLEMENT pendant au moins 10 jours et 48 heures après la fin des symptômes
- En cas de dépistage négatif de l'enfant/adolescent : retour à l'école 24 heures après la fin des symptômes.

Financement du test

Les coûts du test CoVID-19 sont pris en charge dès le 25 juin par la Confédération, ceci dans le respect de [l'ordonnance 3 de lutte contre le CoVID-19](#) (<https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/ordonnance%203%20lutte%20coVID.pdf>) mise à jour le 25 juin

À consulter :

- [Liste des Centres de TEST CoVID-19 Vaud \(à consulter sur vd.ch\)](https://www.vd.ch/coronavirus-centres-de-test) (<https://www.vd.ch/coronavirus-centres-de-test>)
- [Procédure détaillée pour cabinets de pédiatres](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/CoVID19_Procedure_Pediatres_cabinet.pdf) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/CoVID19_Procedure_Pediatres_cabinet.pdf)
- [OFSP : nouveautés et adaptations](https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/information-fuer-die-aerzteschaft/neuigkeiten-und-anpassungen.html) (<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/information-fuer-die-aerzteschaft/neuigkeiten-und-anpassungen.html>)

Prise en charge aux urgences de pédiatrie ou au cabinet

Si un patient téléphone au cabinet de pédiatrie

- Le médecin évalue l'état clinique du patient (**Faire le coronacheck www.coronacheck.ch** (<http://www.coronacheck.ch/>) **avec le patient**) et valide la nécessité d'une investigation (prélèvement microbiologique).
- Si les critères de test dépistage CoVID-19 sont validés et que l'état général du patient le permet, le médecin favorise une consultation en urgence afin d'éviter de patienter en salle d'attente plus de 10 minutes. Le patient se rend au cabinet en véhicule privé idéalement sinon en transports publics. S'ils sont symptomatiques, un masque est remis aux enfants dès 5 ans, aux adolescents et à leurs parents.
Attention : Pas de port de masque pour les enfants/parents asymptomatiques et demander de limiter le nombre d'accompagnant
- Enfants **avec conditions chroniques suivis au CHUV**, indication de les référer au CHUV pour un dépistage au CHUV/BH-11 auprès de leurs spécialistes par le biais d'une filière de dépistage prévue pour ces enfants au BH-11/CHUV. Si un enfant avec une condition chronique consulte malgré ces mesures, le voir en priorité et pas de passage en salle d'attente
- Si les critères de dépistage CoVID-19 sont validés et que le patient présente des signes de gravité, le médecin l'adresse aux urgences par ambulance (à organiser à travers le 144 en signalant la suspicion de CoVID-19)

Mesures de protection pour l'enfant :

- mettre un masque de soins (type II ou IIR) au patient
- isoler le patient dans un box en Mesures Additionnelles Gouttelettes

Mesures de protection pour le personnel soignant:

- Respect des Précautions Standard notamment de l'hygiène des mains
- Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins

Remarque: le masque de soins peut être utilisé pour une durée de 4 heures consécutives s'il est laissé en place.

Le médecin évalue le patient et valide la nécessité d'une investigation (prélèvement microbiologique). **Faire le coronacheck www.coronacheck.ch (<http://www.coronacheck.ch/>) avec le patient** et valider la nécessité d'une investigation (prélèvement microbiologique).

Prise en charge de l'enfant

Le médecin :

- **porte un masque de soins (type II)**
- évalue le patient et confirme les critères de test

Remarque: le masque de soins peut être utilisé pour une durée de 4heures consécutives (jusqu'à 8heures selon recommandation OFSP) s'il est laissé en place

Prélèvement

- Le médecin procède au prélèvement (frottis naso-pharyngé [technique de prélèvement \(\[https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Technique_de_pr%C3%A9l%C3%A8vement_naso-pharynge.pdf\]\(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Technique_de_pr%C3%A9l%C3%A8vement_naso-pharynge.pdf\)\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Technique_de_pr%C3%A9l%C3%A8vement_naso-pharynge.pdf) pour recherche de CoVID-19 **avec l'équipement de protection suivant: masque de soins type II et port de gants** et **port de lunettes** si risque de **projections de liquides biologiques** (toux++ chez les enfants) voir **modalité du prélèvement:** (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0>) indiquer sur la fiches d'examen recherche CoVID à but épidémiologiques et adresser le prélèvement dans **votre laboratoire habituel**.
- Dans l'attente des résultats, remettre à l'enfant et ses parents les **consignes d'isolement** (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Depliant_isolement-domicile_covid19_francais_190320_web.pdf) (<http://dadasda/>) à domicile pour l'enfant (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Depliant_isolement-domicile_covid19_francais_190320_web.pdf) et les **consignes pour les proches** (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Depliant_contact_etroit_covid19_francais_200320_web.pdf) (quarantaine) et le renvoyer en isolement à domicile
- Remise de 2 masques à l'enfant ou à ses parents

→ **Si le diagnostic est infirmé** : le médecin informe les parents que l'enfant doit rester à domicile jusqu'à 24h après disparition des symptômes comme recommandé pour le contrôle de la propagation des autres virus respiratoires.

→ **Si le diagnostic est confirmé** : le médecin **informe rapidement les parents**. Le médecin doit remplir le "**formulaire de déclaration de CoVID-19 Hopitalisé**" et l'adresser **dans les 24h au médecin cantonal** (infectionsdeclarations@hin.ch) (<mailto:infectionsdeclarations@hin.ch>)

Durée des mesures au domicile

- **La levée des mesures pourra se faire 10 jours après le début des symptômes et 48 heures sans symptômes.**
- **La levée des mesures se fera par le pédiatre (consultation téléphonique).**
- **La durée de la quarantaine pour les proches est de 10 jours.**

Si les critères de test CoVID-19 sont validés et que le patient présente des signes de gravité, le médecin hospitalise le patient.

Absence de critères de test

- Pas de test diagnostic
- Prise en charge habituelle
- Retour à domicile de l'enfant et retour en classe 24h après arrêt des symptômes

Financement du test

Les coûts du test CoVID-19 sont pris en charge dès le 25 juin par la Confédération, ceci dans le respect de l'ordonnance 3 de lutte contre le CoVID-19 (<https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/ordonnance%203%20lutte%20coVID.pdf>) mise à jour le 25 juin

Pour une bonne utilisation du masque : Affiche comment porter un masque (http://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/port_masque-de-soin-a-elastiques.pdf)

Pour le détail des mesures à mettre en place se référer à la fiche Microorganisme (<https://www.hpci.ch/prevention/pathologies-et-microorganismes/nouveau-coronavirus-covid-19-1>)

Pour la prise en charge détaillée : voir le document Procédure en cabinet de pédiatrie (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/CoVID19_Procedure_Pediatres_cabinet.pdf)

Info OFSP : [voir les nouveautés et adaptations \(https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/information-fuer-die-aerzteschaft/neuigkeiten-und-anpassungen.html\)](https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/information-fuer-die-aerzteschaft/neuigkeiten-und-anpassungen.html)

Confinement à domicile des patients symptomatiques CoVID confirmés ou probable

Si symptômes respiratoires compatibles sans dépistage :

- isolement (confinement) à domicile au minimum 10 jours à domicile et retour minimum 48 heures après l'arrêt des symptômes.

Si patients CoVID-19 dépistés positifs :

- isolement (confinement) à domicile au minimum 10 jours à domicile et retour minimum 48 heures après l'arrêt des symptômes.

Dépliant : [Isolement de cas CoVID-19 \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Depliant_isolement-domicile_covid-19_fr.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Depliant_isolement-domicile_covid-19_fr.pdf)

Dépliant : [Contact étroit CoVID-19 \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Depliant_quarantaine_contact_etroit_covid19_fr.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Depliant_quarantaine_contact_etroit_covid19_fr.pdf)

Vaccinations de routine et examens de prévention chez les enfants

Recommandations exceptionnelles de l'OFSP, de la Commission fédérale pour les vaccinations et de la Société suisse de pédiatrie

1. Chez les enfants âgés de 0 à 2 ans, les âges recommandés pour **les vaccinations et les examens de prévention doivent être respectés.**

Les rattrapages des vaccinations chez des enfants plus âgés incomplètement vaccinés doivent également être effectués sans délai : il s'agit des vaccinations contre D, T, Pa, Polio, IPV, Hib, ROR, PCV13 et MenACWY.

2. Les échéances pour les vaccinations et les examens de prévention chez les enfants de plus de 2 ans complètement vaccinés peuvent être respectées ou différées de quelques semaines.
3. Les consultations de vaccination doivent être planifiées avec des dates précises afin que les salles d'attente des cabinets médicaux soient aussi vides que possible et que les contacts avec les autres personnes soient réduits au strict minimum.

Remarques générales

- Les vaccinations et examens de prévention chez des enfants avec des symptômes d'une infection des voies respiratoires sont reportés d'une à deux semaines, afin d'éviter au maximum tout risque de transmission.
- Dans le cabinet il y a une séparation spatiale et/ou temporelle entre les patients atteints d'infections et les enfants avec des rendez-vous pour des vaccinations et/ou des examens médicaux préventifs.
- Les tranches horaires de consultation doivent être strictement respectées afin que la salle d'attente ne soit pas utilisée ou soit vide.
- La personne qui accompagne l'enfant ne doit pas avoir de fièvre ni d'infection aiguë des voies respiratoires et doit se présenter avec l'enfant seul (sans frères et sœurs) à l'heure convenue.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : [cfv@bag.admin.ch \(mailto:cfv@bag.admin.ch\)](mailto:cfv@bag.admin.ch)


Voir également :


- [Recommandations générales CoVID-19 \(https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0\)](https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0)


- [Critères de test pour les enfants OFSP \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Criteres_de_test_pour_les_enfants.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Criteres_de_test_pour_les_enfants.pdf)


- [Procédure détaillée de prise en charge en cabinet de pédiatrie \(22-06-20\) \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/CoVID19_Procedure_Pediatres_cabinet.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/CoVID19_Procedure_Pediatres_cabinet.pdf)


PIÈCE(S) JOINTE(S):


 [Procédure Cabinet Pédiatrie \(MAJ 27-04-20\) \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/CHUV-Proc%C3%A9dure%20P%C3%A9diatres_cabinet_2020_04_27.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/CHUV-Proc%C3%A9dure%20P%C3%A9diatres_cabinet_2020_04_27.pdf)

 [Recommandation poursuite de la vaccination \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Rec_vacc_COVID-19_EKIF_BAG_SSP.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Rec_vacc_COVID-19_EKIF_BAG_SSP.pdf)

 [SGPP - Pédiatrie Pneumologie - Recommandations groupes à risque \(MAJ 29-03-20\)
\(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/PJ_SGPP_200329_Paed%20Pneumo_reco_groupes%20%C3%A0%20risque_FR.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/PJ_SGPP_200329_Paed%20Pneumo_reco_groupes%20%C3%A0%20risque_FR.pdf)

 [Formulaire de déclaration d'élève vulnérable
\(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Formulaire_declaration_eleve_vulnerable.doc\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Formulaire_declaration_eleve_vulnerable.doc)

 [Procédure en cabinet de pédiatrie \(25-06-20\)
\(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/CoVID19_Procedure_Pediatres_cabinet_0.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/CoVID19_Procedure_Pediatres_cabinet_0.pdf)

 [Algorithme de Test CoVID-19 en pédiatrie \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Algorithme_de_Test_CoVID-19_pediatrie_ambul.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Algorithme_de_Test_CoVID-19_pediatrie_ambul.pdf)

Dernière mise à jour le 30/06/2020